LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

CQP : Le stagiaire doit être en possession d'un contrat individuel de formation conformément aux Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Prérogatives

Le titulaire du CQP de plieur de parachutes de secours a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.
Ses missions sont liées à :
- la responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné.

Le plieur de parachute de secours contrôle, plie, assemble, démonte, démêle et entretient les parachutes de secours dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur.

Conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.
Le candidat au CQP doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du brevet fédéral BPA (brevet de parachutiste autonome) ou d'une qualification qui acte l'autonomie au sens de l'article A 322-152 du Code du sport.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une structure d'accueil. Sa durée est de 210 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours (dont 105 heures en centre et 105 heures en situation professionnelle).
Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel.

https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2013/03/R%C3%A8glement-Plieur-parachute-SSCom-6d%C3%A9c-2018.pdf

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La formation en organisme de formation dure au minimum 105 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours.

Formation et évaluation en entreprise (ou en école) : Un tuteur est identifié dans l'entreprise (ou l'école). Il est chargé d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes techniques. Il est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel. La formation en entreprise dure au minimum 105 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours.

Le candidat doit valider quatre blocs de compétences (ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur) :

- ✗ Contrôler tous les éléments d'un parachute
- ✗ Plier une voilure (principale et secours).
- ✗ Assembler, démonter, démêler un parachute complet
- ✗ Suivre son activité

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des employés (CPNEF) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP), délivre les qualifications après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

CQP RÉPARATEUR DE PARACHUTES

Prérogatives

Le titulaire du CQP de réparateur de parachutes a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.

Ses missions sont liées à :
- la responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné

Le réparateur de parachutes contrôle, détecte et répare les parachutes dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur

Conditions d'accès

Le candidat au CQP doit répondre aux exigences suivantes : avoir 18 ans au jour de l'inscription.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une structure d'accueil.
Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « réparateur de parachutes » s'élève à 455 heures dont 245 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise (ou en école) : Un tuteur est identifié dans l'entreprise (ou l'école). Il est chargé d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes techniques. Il est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel.

Le candidat doit valider deux blocs de compétences :

- ✗ Réparer tous les éléments d'une voilure
- ✗ Réparer les sac-harnais

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur.

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des employés (CPNEF) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP), délivre les qualifications après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

CQP TECHNICIEN DE VOL À PLAT EN SOUFFLERIE

Prérogatives

- ✗ Encadrer en autonomie les activités de vol à plat en soufflerie pour tout public.

Conditions d'accès

- ✗ 18 ans au 1er jour de la formation.
- ✗ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement en soufflerie datant de moins de 3 mois.
- ✗ Être titulaire d'une attestation de PSC1 (ou diplôme équivalent).
- ✗ Présenter une attestation de réussite aux tests physiques d'entrée en formation.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent prendre contact avec un organisme de formation pour déterminer le lieu de formation. Une fois l'accord trouvé avec l'OF, le candidat doit renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription aux tests physiques d'entrée accompagné du paiement (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/).

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation et une structure d'accueil pour le stage en entreprise.
Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un règlement officiel du CQP moniteur de vol à plat en soufflerie datant du 16 décembre 2020.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « moniteur de vol à plat » s'élève à 390 heures dont 180 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise : Un tuteur est identifié dans l'entreprise. Il est chargé d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes pédagogiques et techniques.

Le candidat doit valider 4 modules de compétences :

- ✗ N°1 : Encadrement du public pré et post vol en soufflerie
- ✗ N°2 : Intégration du candidat dans le fonctionnement de la structure
- ✗ N°3 : Encadrement de la séance de vol
- ✗ N°4 : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Ces compétences sont validées par des évaluateurs FFP.

Carnet de liaison

Après validation des tests d'entrée et dès que la mise en formation (en ligne sur le site FFP) est parvenue à la FFP, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, rassemblant deux représentants du CPNEF, un membre de la FFP ainsi que le responsable pédagogique, délivre le certificat après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants Européens

Une demande doit être adressée à la FFP pour être ensuite transférée à la CPNEF sport pour accord total ou partiel.

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

Accès direct aux épreuves d'évaluation

Le règlement du CQP précise la procédure à suivre et à adresser à la FFP.

Prérogatives

- ✗ Encadrer en autonomie les activités de vol 3D en soufflerie pour tout public.

Conditions d'accès

- ✗ 18 ans au 1er jour de la formation.
- ✗ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement en soufflerie datant de moins de 3 mois.
- ✗ Être titulaire d'une attestation de PSC1 (ou diplôme équivalent).
- ✗ Présenter une attestation de réussite aux tests d'entrée en formation.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent prendre contact avec un organisme de formation pour déterminer le lieu de formation. Une fois l'accord trouvé avec l'OF, le candidat doit renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription aux tests d'entrée accompagné du paiement (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/).

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation et une structure d'accueil pour le stage en entreprise.
Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un règlement officiel du CQP technicien sportif de vol en soufflerie datant du 24 mars 2022.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « technicien sportif de vol en soufflerie » s'élève à 280 heures dont 140 heures en centre et 140 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise : Un tuteur est identifié dans l'entreprise. Il est chargé d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes pédagogiques et techniques.

Le candidat doit valider 4 modules de compétences :

- ✗ N°1 : Concevoir un projet de perfectionnement sportif en vue d'un accès à la compétition en soufflerie
- ✗ N°2 : Conduire et encadrer des séances d'entraînement des pratiquants en soufflerie
- ✗ N°3 : S'intégrer dans le fonctionnement de la structure
- ✗ N°4 : Protéger les pratiquants

Ces compétences sont validées par des évaluateurs FFP.

Carnet de liaison

Après validation des tests d'entrée et dès que la mise en formation (en ligne sur le site FFP) est parvenue à la FFP, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, rassemblant deux représentants du CPNEF, un membre de la FFP ainsi que le responsable pédagogique, délivre le certificat après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants Européens

Une demande doit être adressée à la FFP pour être ensuite transférée à la CPNEF sport pour accord total ou partiel.

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.